

Résolution 11

Imaginons des formes de collaboration inédites sur nos territoires (issue du groupe thématique Partenariats et collaboration territoriale)

Constats

- L'organisation des politiques culturelles publiques segmente et stratifie les formes de réponses des porteurs de projets.
- Ce cloisonnement des acteurs sur un territoire nuit à l'exercice des droits culturels des habitants.

Enjeux

- Nous devons garantir collectivement l'existence d'un projet culturel territorial de qualité, cohérent et lisible, permettant son appropriation par les habitants.
- La construction d'une culture partagée, facteur de cohésion sociale nécessite du temps long, permettant d'installer de la confiance dans et entre les partenaires et de la confiance dans leur engagement.

Propositions

- Susciter des expériences de dialogue et de collaboration organisés. coordonnés pour définir des projets culturels de territoire.
- Préconiser la réalisation de diagnostics partagés pour définir, valider, mettre en œuvre, évaluer, réorienter des axes de travail.
- Créer un espace tiers de pilotage à chaque strate d'exercice de compétence culturelle, rassemblant et impliquant des habitants et des acteurs des collèges suivants :
 - Acteurs culturels : associations, fédération d'éducation populaire, artistes du territoire...
 - Acteurs collectivités locales
 - Acteurs institutionnels : Education Nationale, DRDCJS, DRAC, Structures publiques
 - Acteurs socio –éducatifs
 - Acteurs économiques...
- Inciter à « sortir des lieux habituels » de pratiques culturelles
- Proposer le conventionnement pluri -annuel et multi -partenarial du projet culturel de territoire, de sa démarche de construction jusqu' à sa réalisation et son évaluation.
- Favoriser le financement des actions culturelles qui croisent les axes du projet territorial et encouragent la coopération.
- Articuler et mettre en cohérence les financements publics.